

Vous êtes une TPE/PME EN FABRICATION OU LOGISTIQUE ?

L'AIDE FILMEUSE +

➤ Jusqu'à **25 000 €**
de subvention



OFFRE LIMITÉE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018.
Bénéficiez d'une aide financière et réduisez les risques pour vos salariés.

Pour plus d'infos, connectez-vous sur ameli.fr/employeurs et contactez votre caisse régionale CARSAT, CRAMIF (pour l'Île de France) ou CGSS (pour les DOMS).